

Sujets principaux de la COP12

La 12^{ème} session de la Conférence des Parties à la CMS (COP12 de la CMS) se tiendra au Philippine International Convention Center (PICC) à Manille, aux Philippines, du 22 au 28 octobre 2017.

La COP12 de la CMS sera guidée par le thème « Leur avenir est notre avenir – développement durable pour la faune sauvage et les humains ». Cela créera un lien entre les Objectifs de développement durable convenus par les Nations Unies et la faune sauvage internationale.

Propositions d'inscription

L'inscription de nouvelles espèces aux Annexes de la CMS sera sûrement proposée, dont le lion d'Afrique, l'âne sauvage d'Afrique, la chinkara (espèce d'antilope), le cheval de Przewalski, l'urial (mouton sauvage) et les chauves-souris d'Amérique du Sud, ainsi que toutes les sous-espèces de léopard et de girafe. L'inscription à l'Annexe I de dix espèces de vautours et de l'aigle des steppes sera examinée, ainsi que l'inscription à l'Annexe 2 de l'outarde canepetière. Le surclassement en Annexe I du requin-baleine, en danger d'extinction, sera peut-être étudié.

Espèces aquatiques

Les océans et les ressources marines jouent un rôle essentiel dans le bien-être humain, ainsi que dans le développement social et économique. Toutefois, les mammifères marins, les tortues marines, les requins et les oiseaux marins sont confrontés à la prise accessoire, à la pollution, aux bruits sous-marins, à la surpêche et à la chasse. Pour la première fois, le sujet de la viande de brousse aquatique sera au programme. Des Directives de la Famille de la CMS visant à réduire les activités marines bruyantes seront soumises à l'adoption. Un concept de protection acoustique est déjà en œuvre en mer du Nord. D'autres projets de Résolutions sur la prise accessoire, les débris marins et les filets de pêche perdus visent à atténuer les menaces envers les espèces aquatiques. La capture vivante des cétacés, l'observation de la faune sauvage à bord de bateaux et la nage avec les cétacés traiteront de l'utilisation commerciale des espèces.

Espèces aviaires

Les oiseaux migrateurs sont menacés. Suivant l'exemple du Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la Méditerranée, la création d'un nouveau groupe de travail intergouvernemental est proposée afin de traiter l'abattage illégal des oiseaux migrateurs en Asie.

Un Plan d'action multi-espèces visant à mieux protéger 15 espèces de vautours de l'Ancien monde sera présenté pour adoption lors de la COP12. Des mesures de conservation visant à traiter les menaces envers les vautours seront applicables dans les 124 États de l'aire de répartition du Plan d'action. La nouvelle approche pour élaborer un tel plan se base sur l'écologie similaire et les menaces à l'encontre des espèces.

Un Plan d'action pour les voies de migration des Amériques visant à coordonner le travail de conservation dans la région, ainsi que des Plans d'action par espèce pour les espèces

suivantes seront au programme : la tourterelle des bois, le courlis de Sibérie, le fuligule de Baer et le rollier d'Europe.

Espèces terrestres

Une nouvelle initiative de coopération entre la CMS et la CITES visant à conserver les carnivores d'Afrique sera lancée. Les grands félins, tels que le lion d'Afrique, le guépard et le léopard, ainsi que le lycaon, bénéficieront de cette initiative.

Le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, une initiative développée sous l'égide de la CITES, sera soumis à l'adoption lors de la COP de la CMS. Une feuille de route pour l'âne sauvage d'Afrique, en danger critique d'extinction avec moins de 70 animaux restants à l'état sauvage, est en cours de développement. Un Atlas des routes migratoires et des infrastructures en Asie centrale sera lancé.

Sujets transversaux

Trois sujets, à savoir les réseaux écologiques, le changement climatique et les énergies renouvelables, pertinents pour de nombreux animaux migrateurs, sont liés. Alors que les habitats des espèces migratrices se détériorent ou changent à cause du changement climatique et autres perturbations, il est nécessaire d'établir et de renforcer les réseaux écologiques de sites interconnectés pour ces espèces. L'amélioration de la protection des sites critiques et des corridors qui les relient entre eux contribue à augmenter le flux génétique et la résilience aux changements liés au climat.

Les technologies des énergies renouvelables doivent jouer un rôle crucial dans l'atténuation des effets du changement climatique ; la conservation des espèces migratrices doit par conséquent profiter de ces dernières. Néanmoins, le déploiement de ces technologies et des infrastructures associées, telles que les lignes électriques, peut être nocif pour les animaux migrateurs. Ces effets nocifs peuvent très souvent être réduits de manière significative en sélectionnant soigneusement les sites pour le déploiement des infrastructures et en prenant des mesures d'atténuation technique. Par exemple, enterrer les câbles électriques ou les placer sur des installations respectueuses de la faune sauvage peut minimiser le danger potentiel pour les oiseaux migrateurs ; modifier la vitesse de conjonction des éoliennes peut réduire drastiquement la mortalité des chauves-souris et des oiseaux. Les Résolutions consolideront ou modifieront des Résolutions précédentes.

Une **table ronde de haut niveau** précèdera la COP le 22 octobre 2017. Des ministres de l'Environnement, des dirigeants d'organisations internationales et des ambassadeurs de bonne volonté discuteront, sous forme de table ronde, des liens entre le développement durable et la conservation de la faune sauvage, avec une attention particulière aux espèces migratrices et aux Objectifs de développement durable. La discussion sera conclue par une Déclaration, qui sera présentée lors de la Conférence.

Nuit des champions

Plusieurs gouvernements vont être désignés comme champions des espèces migratrices pour leur support durable à des initiatives profitant à la conservation des espèces migratrices. Chaque champion soulignera la nécessité de stopper les déclin à grande échelle d'espèces dans le monde entier et incitera les autres à endosser ce rôle afin de soutenir les objectifs de la Convention.

La 46^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS se tiendra le même jour, tandis que la 47^{ème} réunion doit avoir lieu le 28 octobre 2017.